

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 003-448/11/CC

■ Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à la semi-piétonisation autour du Vieux-Port à Marseille.

DIFRA 11/5846/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 020-1536/09/CC du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille.

Le Conseil Municipal de Marseille a également approuvé cette procédure par délibération 09/0989/FEAM du 5 octobre 2009.

A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, l'équipe composée du paysagiste Michel Desvigne, des cabinets d'architectes Norman Foster et Tangram, et du bureau d'études Ingerop, a été désignée en novembre 2010.

La première phase opérationnelle d'aménagement autour du Vieux Port est désormais lancée avec le démarrage des études de maîtrise d'œuvre courant janvier 2011.

Dans la perspective de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, une première tranche de travaux à échéance de fin 2012 pourrait porter sur l'aménagement du bas de la Canebière, du Quai des Belges, et d'une partie des quais du Port et de Rive Neuve. Dès 2011, des travaux connexes de voirie (aménagements de carrefours, modification de sens de circulation...) seront également réalisés dans la zone comprise à l'intérieur de la ceinture des boulevards.

Une 2ème phase opérationnelle portera sur les espaces du périmètre « Vieux-Port » qui n'auront pas été aménagés pour 2013. Cette suite d'aménagements finalisera le projet global sur le périmètre « Vieux-Port », à échéance 2015.

Le montant total des travaux nécessaires à la réalisation des deux phases de cette opération est estimé à 90 000 000 euros.

La création de l'autorisation de programme a été approuvée dans la délibération cadre VOI 001-239/11/CC du Conseil du 28 mars 2011, relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2011.

Il convient dès lors, d'affecter l'autorisation de programme correspondante pour le coût de réalisation des travaux estimé à 90 000 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération VOI 020/1536/09/CC du 2 octobre 2009 ;
- La délibération VOI 001/239/11/CC du 28 mars 2011 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de financer les travaux pour la semi-piétonisation du centre ville et du Vieux-Port à Marseille et d'affecter l'autorisation de programme correspondante.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme relative aux travaux pour la semi-piétonisation du centre ville et du Vieux-Port à Marseille pour un montant de 90 000 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à solliciter les participations financières de la Région, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Commune de Marseille, aux taux le plus élevé possible, ainsi que tout autre partenaire financier éventuel.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Opération n° 2011/00097 - Nature : 2315 – Fonction : 822 – Sous Politique C 311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

2011 : 2 000 000 euros
2012 : 25 000 000 euros
2013 : 16 000 000 euros
2014 : 20 000 000 euros
2015 : 27 000 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 003-448/11/CC

Eugène CASELLI

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011